

ARRETE

*fixant la composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence
mention Economie,
parcours double diplômant Economie et Droit
Année universitaire 2024-2025*

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence Economie parcours double diplômant Economie et Droit pour l'année universitaire 2024-2025 est fixée comme suit :

- Stéphane GREGOIR, Professeur des Universités
- Christine MAUREL , Maître de conférences

Article 2

Le jury sera présidé par Stéphane GREGOIR, Professeur des Universités.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 20/02/2024

Le directeur
Christian GOLLIER

